



Traité Békhорот

Michna 9 - Chapitre 4

הַחֲשׂוֹד לְהִיּוֹת מוֹכֵר תְּרוּמָה לְשֵׁם חֵלִין,
אֵין לוֹקְחִין מִמֶּנּוּ אֶפְלוּ מֵיַם אוֹ מִלֶּח,
דְּבַרֵי רַבִּי יְהוּדָה;
רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר:
כֹּל שֵׁשׁ בּוֹ זָקַת תְּרוּמוֹת וּמַעֲשָׂרוֹת,
אֵין לוֹקְחִין מִמֶּנּוּ:

[Si quelqu'un]est soupçonné de vendre de laterouma sous couvert de[produit non sacré], on[ne peut]même pas lui acheter de l'eau et du sel ; [c'est]la déclaration de Rabbi Yehouda. Rabbi Chimon dit : On[ne peut]acheter chez lui aucun[objet]ayant un rapport avec laterouma et la dîme. (Cependant, on peut lui acheter de l'eau et du sel, car la terouma et la dîme ne s'appliquent pas à eux).



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions